L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 12 DECEMBRE 1874. 48me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 12 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Vincent & Co., dans leurs salles d'encan—bottes, souliers brodequins, et habillements.
Par D. E. Morphy, rue des Magasins, en face les Nos 108 et 110—fer du Tennessee.

Fer—Fer.—Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

Grande vente de meubles.—MM. Nash & Hodgson procéderont mardi, 22 décembre, à la vente de tout le grand stock de meubles de M. Jos. B. Hubbard, No 122 coin Remparts et Perdido. La vente sera faite sans réserve, M. Hubbard étant décidé à se retirer des affaires.

☞ Achetez vos bonbons et vos fruits cristallisés chez A. LEMANNE, rue de Chartres, 207, entre Dumaine et Ste-Anne.

SPECTACLES.

Samedi, 12 déc. 1874.

OPERA.—A midi, La Favorite; le soir, La Juive.
VARIÉTÉS.—A midi et le soir, Belle Lamar.
ACADÉMIE.—A midi et le soir, Humpty Dumpty.
ST-CHARLES.—A midi et le soir, Little Nell.

ÉDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE*.

Nous publions régulièrement le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours. Nous la vendons dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

Pas d'assessement équitable, pas de taxe.

Nous avons déploré dès le principe, cette divergence de vue qui s'est produite si tôt entre le maire et les administrateurs de la ville sur la direction à donner aux affaires financières de la municipalité; et nous n'avons pas hésité à taire ressortir ce qu'il pouvait y avoir de répréhensible dans la manière de voir des administrateurs. Le message du maire a été universellement approuvé ainsi que son veto sur une résolution concernant le recouvrement des taxes. Sans prétendre ici que les uns doivent les payer quand les autres ne les payent pas, nous dirons que cette rigueur était intempestive et que ce n'est pas par là qu'une administration démocratique devait commencer.

Il y avait ici obligation de faire le contraire de ce qui a été fait; cette obligation était d'origine. Si le parti démocrate, arrivant au pouvoir, s'y conduit comme le parti de la fusion, quand le parti de la fusion s'était déjà conduit comme le parti radical, alors quelle différence y aura-t-il pour le peuple entre le parti démocrate et le parti radical? Il n'y en aura aucune et l'on dira forcément que les derniers ne valent pas plus que les premiers, et que l'élection ne nous a pas été plus favorable que l'arbitraire de Warmoth dans le choix du personnel administratif de la ville.

Dans son message, le maire Leeds avait posé les vrais principes de la réforme en toutes matières. Il n'avait rien oublié et avait fait sentir la nécessité d'appliquer ces principes le plus tôt possible. Il y avait presse en effet, car chacun se sentait à la veille d'être poursuivi et exproprié. On avait voté pour les démocrates contre les radicaux parce qu'on avait pensé qu'il y aurait avantage à le faire. Le vote a réussi en ce sens qu'il a porté aux places des hommes nouveaux, entièrement indépendants du gouvernement radical et libres, sous tous les rapports, de favoriser la réforme dont on avait un si grand besoin. Les voilà au pouvoir maintenant et ils ne font rien, pas plus que leurs prédécesseurs, et tout leur génie parait se borner à demander à la taxe des subsides que la propriété épuisée ne peut plus donner.

On avait dit tout d'abord que, pour faire preuve de bon vouloir, chacun d'eux ferait à la ville une remise de $5000 sur un traitement de $6000. Il n'en est plus question; et le bel exemple d'économie qu'ils devaient donner les premiers s'en est allé en fumée. Mais nous passerions volontiers sur ce point si, sur d'autres, ils nous paraissaient disposés à nous faire gagner des millions. Nous leur offririons $10,000 au lieu de $6000, et même davantage, s'ils voulaient apporter dans leur gestion l'esprit de retranchement dont leurs concitoyens et votant pour eux supposaient qu'ils étaient animés. Car, il ne faut pas qu'ils l'oublient! les nouveaux administrateurs se doivent au peuple qui les a élus.

Le peuple leur a donné son suffrage parcequ'il a pensé qu'ils seraient honnêtes, actifs et réformateurs, et qu'enfin ils lui seraient utiles; s'ils ne peuvent pas l'être, leur mission est manquée et pas plus que leurs prédécesseurs, ils n'acquerront de titre à la reconnaissance publique.

Il est aisé de voir qu'à l'exception du maire, qui parait versé depuis long-temps dans la science des affaires municipales et qui en parle avec la supériorité que lui donne cet avantage, les membres du Conseil actuel éprouvent de sérieux embarras dans l'exercice de leurs pouvoirs, et que ces embarras viennent en grande partie de leur insuffisance.

Nous n'en sommes nullement surpris: ce qu'ils devraient savoir ne peut s'apprendre en un jour. Ce cas avait été prévu par l'ancienne charte, et c'est pour cela que les anciens conseils de ville n'étaient renouvelables que par moitié tous les deux ans. Alors, les nouveaux membres avaient le temps d'étudier avant de prendre l'initiative et, dans l'intervalle, les anciens membres administraient pour tous. Nous sommes donc disposés à avoir pour les nôtres une grande indulgence et il faudra qu'à nos yeux ils commettent de lourdes fautes pour que nous nous permettions d'user envers eux d'une censure sévère. Mais nous pouvons leur donner des conseils en les engageant fortement à les suivre.

Nous leur dirons, en premier lieu, qu'ils ont le bonheur d'avoir à leur tête un homme intègre, d'un grand sens et d'une indépendance à toute épreuve: que cet homme est animé des meilleures intentions, son but, en se chargeant de la mairie, étant, non d'avoir une place d'influence politique, mais une place d'utilité comme administrateur et réformateur, et que son initiative alors mérite toute leur attention et leur respect. Nous leur dirons que le temps des hésitations est passé, que la ville a assez souffert, qu'elle a droit à un soulagement immédiat, et que ce soulagement peut lui être immédiatement donné.

Nous ne faisons pas allusion aux taxes non collectées de l'année 1874. Ces taxes sont certainement dues, et puisque beaucoup de contribuables les ont payées, il faut aussi qu'elles soient payées par les autres, mais il faut y mettre des ménagements et ne pas poursuivre à outrance les retardataires. Nous l'avons déjà dit et nous le répétons; le meilleur moyen de recouvrer les taxes est de mettre les contribuables à même de les payer, et on les mettrait à même de le faire par une grande réduction de l'assessement pour 1875.

Que cet assessement soit réduit d'un tiers par mesure générale, à l'exception des propriétés qui, vendues récemment, ont dû être assessées suivant la valeur de leur nouveau titre, et les propriétés remonteront à l'instant dans l'estime des capitalistes. Ils seront alors mieux disposés qu'ils ne le sont et qu'ils ne peuvent l'être aujourd'hui à prêter sur hypothèque et les contribuables pourront emprunter et payer. Ils pourront vendre aussi, et, dans ce cas, la vente ne ressemblera pas à une confiscation.

L'homologation faite à la dernière heure par le conseil élu en 1872, de l'assessement de 1875, n'est aucunement obligatoire. L'assessement dépend exclusivement de l'administration chargée de la levée des taxes. Or il s'agit ici des taxes non échues mais à échoir; elle doivent être conséquemment régies par un assessement nouveau, correspondant à l'année dont l'exercice s'ouvre et non à l'année dont l'exercice est clos. S'il fallait beaucoup de temps pour opérer la réduction, ce serait une difficulté sérieuse.

Mais ici la difficulté n'existe pas. L'assessement peut se refaire d'un trait de plume sur toutes les cotes. Il peut se refaire dans le chiffre même des reçus ou des bills sans toucher aux gros livres pour le moment. Il n'y aurait donc pas d'excuse à refuser cette justice à une classe de contribuables qui depuis cinq ans supportent presque à eux seuls toutes les conséquences ruineuses de l'administration radicale. C'est cette justice, hélas, bien tardive! que nous demandons au Conseil. Il la doit au peuple qui l'a élu et il faut absolument qu'elle ait lieu.

Bureau des Retours.

Décision sur la paroisse de Soto.

Premier cas de flagrant délit.

Protestation de M. Arroyo.

La séance du Bureau des Retours a une extrême importance. Wells et ses trois collègues radicaux ont jeté le masque et ont rendu, à propos de la paroisse De Soto, une décision qui est un flagrant déni de justice, un escamotage du vote de toute une paroisse. La protestation présentée par M. Arroyo contre cette décision, que nous donnons plus bas, est d'une argumentation irrésistible et nous dispense de commentaires. La décision de MM. Wells, Anderson, Kenner et Casanave est un audacieux défi jeté aux 73,000 électeurs qui ont voté contre le radicalisme, car c'est le commencement de la suppression des votes donnés par la majorité.

La séance s'est ouverte à onze heures.

M. Arroyo a répété l'historique déjà connu du rapport de la paroisse DeSoto. Il a rappelé comment le supervisor Bean qui était chargé, par la loi, d'apporter les rapports au Bureau, a gardé ces rapports et a essayé de les vendre à l'un ou à l'autre des deux partis pour un prix qui a varié de $3,500 à $1000, comment menacé d'arrestation, il s'était enfui, laissant le soin à une femme de mauvaise vie, Lou Dudley, dont il avait fait son courtier, de continuer les négociations, comment le Bureau apprenant ces faits avait reconnu qu'il était sans pouvoir pour agir et comment l'avocat-général ou plutôt son substitut Dibble avait négligé de répondre à l'invitation du Bureau pour qu'il eût à prendre les mesures nécessaires au recouvrement des documents de la paroisse DeSoto.

M. Arroyo a rappelé qu'il avait déjà offert au bureau le duplicata du rapport officiel apporté en ville par le greffier de la Cour, où il a été déposé par Bean, et que le bureau avait remis la prise en considération de cette proposition jusqu'au moment de l'examen des paroisses contestées. Ce moment étant venu, M. Arroyo a renouvelé son offre et a dit que M. Reynolds, greffier de la Cour de la paroisse De Soto, était présent tenant à la disposition du bureau les duplicata originaux des rapports déposés, signés et scellés par Bean lui-même; il a donc demandé que le bureau fît la compilation des votes sur ces documents.

M. Wells a répondu que les rapports légaux n'étaient pas devant le Bureau; que M. Reynolds n'était pas la personne chargée par la loi de remettre les rapports au Bureau et que celui-ci ne pouvait recevoir les papiers offerts.

M. Anderson a pris les papiers et les a placés sur la table en réitérant sa demande qu'ils fussent ouverts. M. Wells a refusé de les ouvrir en disant que sa décision devait être respectée à moins qu'appel n'en fût fait.

MM. Whittaker et Zacharie ont voulu présenter quelques observations, mais Wells leur a imposé silence.

M. Arroyo a dit qu'il en appelait au Bureau de la décision de M. Wells. Sur quoi M. Anderson a dit qu'il n'avait pas d'objection à ce que les paquets fussent ouverts pour être examinés.

A la demande de M. Arroyo, M. Reynolds a ouvert les papiers que MM. Anderson et Arroyo ont examinés. M. Anderson a dit qu'il était prêt à les admettre pour ce qu'ils valaient, bien qu'il ne les regardât pas comme une preuve légale des résultats de l'élection.

M. Arroyo a lu alors le certificat de dépôt signé Bean, constatant que les duplicata étaient des copies correctes des originaux restés en sa possession.

Wells a maintenu sa décision et le bureau ayant été appelé à voter, MM. Anderson, Kenner et Casanave ont soutenu la décision de M. Wells, M. Arroyo votant seul contre.

M. Arroyo a présenté alors la protestation ci-dessous, après quoi le Bureau a décidé d'examiner aujourd'hui, samedi, les paroisses Carroll, Ibérie et Terrebonne, et a dit que tous les mémoires pour les autres paroisses contestées devraient être remis avant lundi.

PROTESTATION DE M. ARROYO.

Le soussigné, membre du Bureau des retours, proteste contre la décision du Bureau qui a rejeté les duplicata originaux des retours d'élection, offerts pour établir le vote de la paroisse de De Soto, parce que le supervisor d'enregistrement de la dite paroisse a manqué de faire le rapport requis de lui par la loi, la dite protestation étant fondée sur les raisons suivantes:

1o. Parce que, par suite du criminel manquement, de la part de l'enregistreur, de remettre au bureau la compilation des retours d'élection, des listes de comptes dites *Tally*, &c., des commissaires d'élection dans la paroisse De Soto, le peuple de cette paroisse ne peut et ne doit pas être privé du droit qu'il a eu de manifester ses choix pour les emplois, quand toutes les formalités légales ont été remplies et quand cette manifestation a été exprimée au moyen du scrutin reconnu, dont le caractère sacré et la pureté doivent rester inviolables et respectés: et parce qu'en l'absence de ces documents le moyen indiqué pour arriver à cette conclusion désirée, est de compiler les duplicata originaux des rapports d'élection déposés par les commissaires d'élection des différents bureaux de la dite paroisse par l'intermédiaire du supervisor d'enregistrement entre les mains du greffier de la Cour de District de la dite paroisse et actuellement en cette ville et offerts pour être examinés et compilés;

2. Parceque l'action de ce bureau dans le cas actuel est un renversement de sa décision dans le cas du 10e ward de cette ville, où, en l'absence des retours réguliers, ce bureau a envoyé chercher la boîte du scrutin qui était en la possession du greffier de la Cour et où ce moyen a été adopté par le bureau.

3. Parce que les duplicata originaux offerts égalent en authenticité et en autorité les duplicata qui sont dans les mains du supervisor d'enregistrement, qu'ils font partie des archives légales de la Cour, déposés en vertu de la loi, dans le seul but d'être employés comme preuve, devant toute Cour, tout bureau ou autre tribunal légal, et qu'ils ne diffèrent des retours du supervisor d'enregistrement que par le défaut de la transmission manuelle par cet officier, dont les fonctions, sous ce rapport, ne sont que ministérielles.

4. Parceque si le manquement du supervisor d'enregistrement, d'avoir fait sa déclaration au bureau empêche celui-ci d'examiner les duplicata originaux ou les copies certifiées des retours, alors la totalité du résultat d'une élection dépend, non du vote du peuple légalement donné, mais de la volonté arbitraire du supervisor.

5. Parceque le supervisor de l'enregistrement étant nommé par le chef du pouvoir exécutif, tiendrait dans ses mains le résultat de l'élection, ce qui donnerait ainsi à l'Exécutif un contrôle complet et absolu du vote total de l'Etat, et ouvrirait la porte à la fraude en faveur du parti politique auquel l'Exécutif peut appartenir.

OSCAR ARROYO.

Un gros lot de $20,000,
Un second lot de $10,000,
Un troisième lot de $5,000,
Plus 40 lots de $500 chacun
Et 200 lots de $100 chacun,
Voilà ce que l'on pourra gagner
Au Tirage du 26 décembre,
De la Loterie de la Louisiane.
Avec les lots d'approximation,
C'est un total de $80,400!

L'ÉLECTION DU 3 NOVEMBRE EN LOUISIANE.

Résultats compilés par le comité démocrate sur les documents officiels:

TRÉSORIER.

Paroisses.	Moncure.	Dubuclet.
Orléans	28,714	13,34[illegible]
Ascension	861	19 0
Assumption	1856	13[illegible]
Avoyelles	1289	1153
Baton Rouge, E	1466	2646
Baton Rouge, O	315	805
Bienville	7 9	....
Bossier	1020	1677
Caddo	2155	1870
Caldwell	540	400
Carroll	....	....
Calcasieu	1177	6
Cameron	208	47
Catahoula	840	7[illegible]8
Claiborne	1976	66[illegible]
Concordia	154	2 43
DeSoto	....	....
Feliciana, Est	[illegible]47	1666
Feliciana, Ouest	801	1360
Franklin	457	114
Grant	388	869
Ibérie	1347	1077
Iberville	770	2 65
Jackson	584	80
Jefferson	1307	2411
Lafayette	976	340
Lafourche	1906	1846
Lincoln	987	530
Livingston	664	105
Madison	278	1847
Morehouse	654	1017
Natchitoches	1464	1576
Ouachita	786	1094
Plaquemines	600	1678
Pointe Coupée	640	20 0
Rapides	1564	1261
Red River	380	745
Richland	784	440
Sabine	841	....
St. Bernard	271	607
St. Charles	278	130[illegible]
Ste. Hélène	682	336
St. Jacques	760	1863
St Jean Baptiste	682	1216
St. Landry	2817	1610
St. Martin	921	706
Ste. Marie	105[illegible]	2[illegible]43
St. Tammany	504	651
Tangipahoa	857	436
Tensas	248	2863
Terrebonne	1281	1607
Union	1162	432
Vermillion	692	328
Vernon	713	....
Washington	657	125
Webster	866	749
Winn	476	[illegible]2
	73,400	69 344

Majorité de Moncure....1065

Les deux paroisses laissées en blanc donnent les résultats suivants:

	Moncure.	Dubuclet.
Carroll	205	2,202
De Soto	1257	216
	1462	2418

Majorité pour Dubuclet ... 956

Cela réduirait la majorité de Moncure dans tout l'Etat à 2939.

Les élections pour la Chambre des Représentants donneraient en dehors de la Nouvelle-Orléans 45 démocrates et 39 radicaux. Or la ville a élu 23 démocrates et 2 radicaux ce qui donnerait un total pour l'Etat de 68 démocrates contre 41 radicaux, ou une majorité de 27 démocrates.

HUITIÈME GRANDE FOIRE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE D'ETAT.—Nous avons reçu le catalogue des prix qui seront distribués à la huitième grande foire agricole et industrielle d'Etat qui se tiendra aux Fair Grounds à la Nouvelle-Orléans, du 8 au 14 février 1875. Nous appelons l'attention de tous ceux que le sujet intéresse sur ce catalogue qui comprend une liste considérable de prix. Dix mille dollars ont été mis à part pour des objets d'intérêt spécial non mentionnés dans la liste.

Le commerce de la Nouvelle-Orléans doit comprendre qu'il est de son intérêt de contribuer à l'attrait de cette exposition, afin d'attirer un grand nombre de visiteurs étrangers dans notre ville. Les Jours Gras tombent du 7 au 9 février et les directeurs de l'Association ont fixé la Foire à cette époque afin de faire coïncider la tenue de l'exposition avec les fêtes du carnaval.

La visite récente de nombreux touristes du Kentucky, celle de plusieurs milliers de Templiers venus de tous les points de l'Union, contribueront, sans aucun doute, à accroître cette année le nombre des visiteurs qu'attire habituellement le carnaval, et cette affluence d'étrangers servira à donner un grand éclat à notre exposition. Agriculteurs, producteurs, industriels, marchands, artistes, tous doivent donc se piquer d'honneur pour faire de notre huitième foire d'Etat un succès qui ait quelque retentissement.

RAPPORT DU COMITÉ DE SECOURS POUR LES INONDÉS.—Nous avons reçu du comité de secours pour les inondés de 1874 le rapport contenant ses recettes, ses déboursés et ses opérations.

Il appert de ce rapport que les recettes se sont élevées à $214,897 37 et les déboursés à la date du 11 novembre 1874 à $203,709 28, laissant une balance de $11,188 09. La ville de Boston figure dans les contributions pour un total de $45,975 04.

LA TRAGÉDIE DE LA PAROISSE ST. BERNARD.—Voici les nouveaux renseignements que nous avons pu obtenir sur la tragédie que nous avons brièvement racontée hier.

Deux frères, Pepe et Mateo Estopinal, se sont rendus mercredi dernier sur l'habitation Marrero pour y traiter une affaire qui, nous dit-on, n'avait pas une grande importance. Un rapport prétend qu'ils allaient réclamer de l'argent qui leur était dû. Les deux frères Marrero, James et Armand, voulant se débarrasser des visiteurs les escortèrent jusqu'en dehors de la barrière. Là, une discussion très vive se renouvela et elle dégénéra en lutte. Il parait qu'alors les frères Marrero tirèrent leurs revolvers et firent feu sur leurs adversaires. Pepe, atteint au cœur, tomba mort, et Matéo, mortellement blessé, a succombé jeudi après-midi. Les frères Marrero ont quitté la paroisse. Il convient d'attendre l'enquête officielle pour apprécier la nature de cette fatale affaire.

VINS FINS.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce que MM. Bercier & DeSmet, No. 5 rue Tchoupitoulas, publient aujourd'hui dans nos colonnes. Ils y verront que ces messieurs ont à vendre des consignations précieuses de vins fins des meilleures marques et d'une qualité tout à fait supérieure. Les crus sont des plus renommés. Bourgogne, Champagne, Bordeaux-Macon, Beaune, Thorins, St-Emilion, St Genès, etc. Des eaux de vie de 1860 à 1871; des liqueurs rares; Chartreuse, Kirsch, Vermouth; divers articles alimentaires; Moutarde, Fruits à l'eau-de-vie, Bières, etc., etc., et vins liquoreux, Porto, Sherry. Voyez l'annonce.

UNE MAUVAISE HABITUDE CORRIGÉE.—On a généralement l'habitude de prendre de forts stimulants pour guérir les maladies de foie, et le règne minéral et le règne végétal sont mis tous deux à contribution pour fournir les purgatifs les plus drastiques et les plus pernicieux, afin de produire un puissant effet sur le foie et exciter l'organe traînant et affaibli. Ce système de traitement est sur le même principe que celui qui donne à un homme faible et débile du brandy en large quantité pour le mettre à même d'exécuter un certain montant de travail. Quand le stimulant n'est plus administré, l'organe, comme le système, retombe dans un état de langueur et de torpeur plus marqué qu'auparavant. Que faut-il donc? Il faut des remèdes qui fassent fluer librement la bile du foie sans dépasser le but et qui laissent le foie fortifié et sain lors même qu'il est livré à lui-même sans médication. Ces remèdes sont la "Golden Medical Discovery" et les "Pillets Purgatifs" du Dr. Pierce.

Une guérison de la maladie de foie.

Rusk, Texas, 10 mai 1873.

Dr. R. V. Pierce, Buffalo, N. Y.

Cher monsieur;

L'année dernière, à cette époque, ma femme, était alitée et très affectée d'une maladie chronique de foie. J'avais pour lui donner des soins un docteur des plus habiles qui l'abandonna comme incurable, quand j'entendis parler de vos remèdes. J'achetai une bouteille et je commençai à lui en donner. Ma femme pesait alors 82 livres. Elle pèse maintenant 140 livres et elle est maintenant bien portante et robuste. Elle a pris huit bouteilles en tout. Ainsi vous voyez que je suis et que je dois être un avocat de vos remèdes.

WILLIAM MEAZEL.

Du fameux éclaireur, "Buffalo Bill."

Holland House, Rockford, Ill., 20 avril 1874.—Dr. R. V. Pierce, Buffalo, N. Y.

Monsieur:—J'ai pris maintenant quatre bouteilles de votre "Golden Medical Discovery" avec vos Pellets, et je dois dire que je n'ai jamais rien pris pour la maladie, dont chez moi le foie est atteint, qui m'ait fait autant de bien. Il me semble que je suis un homme nouveau, grâce à vos remèdes merveilleux.

W. F. CODY, ("Buffalo Bill.")

TEMPERATURE.—11 déc. 1874.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	50	10
12 M.	70	21
3 P. M.	72	22
6 P. M.	64	18

OPERA.

La *Favorite*, grand opéra en quatre actes, sera chantée aujourd'hui en Matinée, par MM. Gadilhe, Mérie, DeGreef, Corriveau, Mmes Téoni et Liogier.

Le spectacle comprendra en outre un grand divertissement, dans lequel paraîtront M. Hamert, Miles Stickel, Bracq et Augusta.

Voilà de quoi attirer les dames en foule au théâtre de la rue Bourbon, et elles ne résisteront pas au désir de finir la semaine, en allant, pour une somme minime, entendre un des chefs-d'œuvre de Donizetti et voir trois danseuses et un danseur qui excellent dans leur art. Nous espérons pour M. Placide Canonge, et ses habiles artistes, que la Matinée d'aujourd'hui répondra par le nombre et l'enthousiasme des spectatrices à celle de jeudi.

La soirée sera consacrée à la *Juive*, le grand opéra dans lequel Halévy s'est élevé au niveau des princes de la composition. Aucune falcon n'a mieux chanté ici le rôle de Rachel que Mlle Anna Vercken. Le personnage d'Eléazar est un de ceux qui font le mieux ressortir les qualités de M. Chelli comme chanteur et comme acteur. Les artistes chargés des autres rôles, s'en acquittent de manière à faire de la représentation de la *Juive* un tout bien homogène.

Demain, dimanche, *La Fille de Mme Angot*.

A. M.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Nous avons dit de "Belle Lamar" tout ce qu'il y avait à en dire: c'est une pièce qui sera toujours accueillie avec faveur dans le Sud parce qu'elle fait vibrer la fibre patriotique. Elle a été jouée hier devant une belle salle, et le sera de nouveau aujourd'hui, en matinée, ainsi que ce soir.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Il eut suffi du nom de M. Geo. L. Fox sur l'affiche, comme bénéficiaire, pour que la foule se portât à la représentation d'hier soir; mais l'affiche annonçait en outre que M. Fox jouerait dans une comédie aussi bien que dans la pantomime, et il n'en fallait pas tant pour réunir à l'Académie une assistance extraordinaire. Le bénéficiaire a fait un excellent *Old Wormwood* dans la pièce de "Lottery Ticket": les éclats de rire dominaient les applaudissements, et on riait encore au sortir de la salle. Dans Humpty Dumpty, M. Fox a été ce qu'il est toujours, bouffe excellent. La même pièce sera donnée aujourd'hui, en matinée, et pour la représentation du soir.

THÉATRE ST. CHARLES.—La représentation d'hier était au bénéfice de Little Nell; aussi la foule était-elle grande dans toutes les parties de la salle, foule sympathique qui ne ménageait pas ses applaudissements à la charmante actrice. Celle-ci remplissait ses divers rôles accoutumés dans "No Name." Elle les jouera de nouveau aujourd'hui, à la matinée, et toutes les dames voudront aller la voir, ne fût ce que pour admirer les magnifiques toilettes qu'elle change trois ou quatre fois pendant la pièce, et qui représentent, assure-t-on, une valeur de huit mille piastres.

La Loterie nous promet de belles étrennes
Pour le lendemain de Noël.
Qu'on y songe,
270 lots s'élevant à $80,400.
N'est-ce pas tentant, en vérité!
La Loterie nous promet de belles étrennes
Pour le lendemain de Noël.
Qu'on y songe,
270 lots s'élevant à $80,400.
N'est-ce pas tentant, en vérité!

SPIRITUEUX, WHISKIES.—M. J. A. Walsh, rue Notre-Dame, Nos 26, 28, 30 et 32, annonce au commerce qu'il a toujours en magasin des spiritueux, du gin de New-York et aussi des whiskies des marques favorites. Les laitiers sont prévenus que la distillerie de Chalmette à Gretna, ayant repris ses opérations, ils y trouveront toujours une quantité illimitée de résidu à vendre.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Un meurtre.

Il y a généralement peu de querelles en ce monde sans qu'une femme en soit la cause directe ou indirecte. On se souvient de la célèbre phrase de M. Jackal, dans les Mohicans de Paris: "cherchez la femme." Il y a là encore plus de vérité qu'on ne pense.

Il parait que William Madison et Charles Decade étaient rivaux, tous les deux s'étant laissés prendre aux charmes africains d'une certaine Mary Frank.

William Madison était le préféré, parait-il; mais, avant hier soir il y a une légère brouille qui a eu les conséquences les plus graves, comme on le verra bientôt.

Charles Decade, le rival malheureux, qui guettait non loin de là une occasion de s'introduire dans la maison de Mary Frank, coin des rues St-Anne et Claiborne, entendant des éclats de voix s'était hâté d'accourir et ayant été informé par son inamorata de couleur café au lait que William Madison l'avait insultée, a attaqué celui-ci, et un combat à coups de poings s'en est suivi.

Un ami de Madison, répondant au nom de Henry Robinson, est intervenu dans ce moment et a réussi à séparer les deux adorateurs de la trop charmante Mary, qui se sont quittés ayant reçu chacun une demi-douzaine de coups de poings.

Quelques minutes après, Decade, accompagné de six de ses amis, parmi lesquels un certain John Martin, ayant rencontré Madison et Robinson au coin des rues Derbigny et Ste Anne, a donné le signal de l'attaque.

Le combat était parfaitement inégal, aussi il n'a pas duré longtemps. Robinson, le corps littéralement mis en lanières à coups de rasoir et la poitrine ouverte, est tombé pour ne plus se relever, tenant encore, lui aussi, un rasoir dans sa main crispée; tandis que les lâches assassins prenaient la fuite à toutes jambes.

Il y avait là quelques femmes qui assistaient de loin à cette horrible scène, et par leurs cris elles ont donné l'éveil à la police.

Le capitaine Rey, commandant la station Tremé, aidé du sergent Thibaut, a arrêté au coin des rues Ste-Anne et Johnson deux des principaux acteurs dans cette tragédie, Charles Décade et John Martin.

Au moment de son arrestation, Decade perdait beaucoup de sang d'une blessure qu'il avait reçue au corps.

Il nie positivement être l'auteur du meurtre de Robinson.

La femme Mary Frank qui a été la cause directe du conflit entre ses deux adorateurs a été arrêtée aussi plus tard comme complice.

Le coroner De Blanc a fait une enquête et a constaté à peu près les faits que nous venons de publier.

La police est sur les traces des trois autres compagnons de Decade et de Martin.

Henry Robinson, la victime, était âgé de vingt-deux ans.

A l'Hôtel-de-Ville.

Il n'y a en rien d'important, hier, à l'Hôtel-de-Ville en dehors de la routine habituelle dans chaque département. Il devait y avoir une réunion du Conseil, hier à midi, mais comme trois administrateurs seulement se sont trouvés présents, la séance a été renvoyée à la même heure aujourd'hui.

Dans le bureau de l'avocat de la ville, M. B. F. Jonas est toujours en place, mais son assistant, M. Blanc, agit entièrement jusqu'à ce que la question de droit soit définitivement réglée.

Dans le département des améliorations M. Burke a nommé M. J. Pike, inspecteur du bois de charpente acheté par la ville pour ses constructions ou ses réparations.

M. Hardee, le voyer de la ville actuellement, a fait, hier, une tournée dans ses domaines avec l'ex-voyer M. Bell. Il a trouvé tout en si bon état qu'il n'a pas besoin d'employer personne pour le moment, ce qui ajoute aux économies du mois de décembre.

Mort d'un français.

Un français nommé Victor Mélançon, âgé de 47 ans, qui était tombé d'une galerie du premier étage dans sa résidence rue Poydras dimanche dernier, a succombé jeudi aux suites de cette chûte, à l'Hôpital de Charité où il avait été transporté.

Suicide.

Un jeune homme d'environ 20 ans, s'est jeté dans le fleuve du haut du bateau ferry de la rue du Canal, jeudi soir vers neuf heures. Il avait paru agité et on l'avait vu déchirer convulsivement une lettre qu'il tenait à la main. Il était vêtu de noir.

Victime du pétrole.

Jane Murray, femme de couleur qui s'était brulé avec de l'huile de pétrole mercredi soir, à sa résidence, rue Dryades, est morte jeudi des suites de ses brulures.

Deux procès contre l'Opéra.

Deux gentilshommes de couleur, J. A. Bernal et Homer Boutté, partisans de l'amalgamation et de l'égalité sociale, cette utopie des indigues, ont institué, chacun séparément, un procès en dommages et intérêts pour la somme de $500, contre M. P. Canonge, propriétaire de l'Opéra, en déclarant qu'on n'avait même pas voulu les laisser assister à la représentation de l'Africaine, à cause de leur couleur.

C'est tout naturellement devant le fameux pseudo-juge Lynch que ces procès ont été commencés.

Homer Boutté était le candidat radical dans le 5ème Ward pour la Législature d'Etat, si nous ne nous trompons.

On comprend qu'il soit vexé de ne pas pouvoir aller à l'Opéra avec le "société blanche."

Nos compliments à M. Canonge; de pareils procès ne pourront qu'ajouter à sa popularité, et ils ne sont pas à craindre, car ils ne réussiront que lorsque l'égalité sociale aura cessé d'être une chimère, c'est-à-dire avec la fin du monde peut-être, et encore cela n'est-il pas certain.

Escroquerie ou folie.

Un homme d'une soixantaine d'années, qui porte un nom honorable et qui a un air fort respectable, M. Elie Bougère, se trouve en ce moment sous le coup de deux accusations d'abus de confiance.

Il a comparu hier devant le juge Staes pour répondre à un affidavit fait par M. F. Abadie, habitant de la paroisse Terrebonne, qui lui reproche d'avoir obtenu de lui $15 et un endossement de $250 sur la promesse de livrer 40 barriques de vin à un prix bien au-dessous du coût.

A raison de cette affaire M. Bougère a été mis sous caution, mais il a été immédiatement arrêté sur un mandat de la Cinquième Cour Municipale sous l'accusation d'avoir obtenu, sous de faux prétextes, un cheval et un buggy valant $300 au préjudice d'un autre habitant de la paroisse St-Jean Baptiste: M. Bougère aurait obtenu le cheval et le véhicule en promettant d'envoyer du vin qu'il n'a jamais eu en sa possession.

Avec son chèque, endossé par M. Abadie, de $250, il aurait acheté à M. Regan deux mulets qu'il se serait empressé de vendre à Alger moyennant $140. Mais M. Regan sur la présentation du chèque à la Banque Hibernia apprit que M. Bougère n'y avait jamais eu de fonds.

De nombreuses démarches faites par M. Bougère soit pour emprunter de l'argent sur des droits problématiques dans une succession, soit, sous le prétexte d'acheter une goëlette ou sous d'autres prétextes, et ses allures étranges nous donnent lieu de penser qu'il doit avoir le cerveau malade, et que ses actes doivent être attribués à un dérangement de ses facultés intellectuelles. Mais la question sera éclaircie par la justice.

L'arbitre politique de la Cour dite Supérieure de District.

M. Hawkins, pseudo-juge de la Cour dite Supérieure de District, vient de se prononcer relativement à l'élection du juge de paix du 7me district.

On se souvient que Casenave, le candidat conservateur, a reçu 1620 votes contre 1446 votes pour Falls, le candidat radical. L'élection de M. Casenave a d'ailleurs été proclamée par le Bureau de retours.

Son compétiteur, cependant; a trouvé que lui Casenave, n'était pas citoyen américain au moment de son élection, il ne s'est fait naturaliser qu'après; il a donc demandé à son ami Hawkins, l'arbitre complaisant du parti radical en matières politiques, de lancer une injonction défendant à Casenave de remplir ses fonctions.

L'honorable Ellis, l'avocat de M. Casenave, a protesté contre l'injonction, en donnant pour raison que M. Casenave avait droit à la place de juge de paix quoiqu'il n'ait été naturalisé qu'après l'élection, puisque Kellogg avait été proclamé gouverneur tout en étant en même temps sénateur au Congrès fédéral.

Le pseudo juge Hawkins a donné à entendre qu'il y avait une grande différence entre M. Kellogg et M. Casenave et entre un gouverneur radical et un juge de paix conservateur, de moins, on l'a compris ainsi, car M. Hawkins a maintenu son injonction, et c'est Falls qui remplit actuellement les fonctions de juge de paix du 7eme district.

C'est d'autant plus raide que M. Casenave, proclamé élu par le Bureau des Retours, tient sa commission de la main de M. Kellogg. Que faire? En appeler à la Cour Suprême, c'est moins qu'inutile.

Il faudra pourtant que nous ayons une justice en Louisiane.

Chasseur disparu.

Une jeune femme s'était mise jeudi matin à la recherche de son père dans le voisinage de la station Michoud sur le chemin de Mobile. Il parait que celui-ci, qui est âgé de 53 ans, est parti lundi de sa résidence pour aller à la chasse en compagnie d'un homme de couleur et qu'il n'a plus reparu. L'homme de couleur a raconté qu'à un endroit de la cyprière il s'est séparé de son compagnon et qu'il a été très surpris de ne pas le voir revenir. Le chasseur perdu peut être reconnu par sa barbe grise, il était vêtu d'une chemise de flanelle. On craint qu'il n'ait péri dans la cyprière par accident ou qu'il n'ait été victime d'un crime.

Triste Accident.

Vers quatre heures, hier après-midi, un homme du nom de John S. Palmer, qui était monté sur un des mats du navire Franconia mouillé au poteau 9 du premier district, a perdu l'équilibre et tombant sur le pont d'une hauteur de 25 pieds a été tué instantanément.

Le coroner a fait une enquête et dans son verdict, le jury a constaté que la mort avait été accidentelle.

John S. Palmer était natif de Bath, Maine, et âgé de dix-huit ans.

Accident de chemin de fer.

Hier après-midi, un homme répondant au nom de Madison Allen, a été renversé par un des moteurs du chemin de fer de Carrollton et a eu la jambe gauche brisée au-dessous du genou, au coin de l'avenue Napoléon.

Il a été transporté à l'hôpital, où les premiers soins lui ont été donnés.

Le conducteur du moteur a été arrêté quoiqu'il fût bien involontairement cause de l'accident.

Il se nomme Christ Bensel.

Les voleurs du Conti Verandah.

Antonio Perse, Manuel Orduna et Ignatius Sabta Cruz, alias Pajaro Verde, les trois personnages accusés d'avoir volé des bijoux à l'hôtel Conti Verandah, ont été conduits devant le juge Staes de la Cour municipale du Second District, qui, après leur avoir fait subir un examen préliminaire, a mis leur cautionnement à $2,000 pour chacun, jusqu'à ce que la Cour criminelle supérieure soit prête à les juger.

—Ce n'est pas sans un certain étonnement que les habitués de l'hôtel Drouot ont lu des affiches annonçant la vente du mobilier et de la bibliothèque de Mlle Mars.

C'est par suite de la mort de M. Bobner, légataire universel de Mlle Mars, que la vente a eu lieu.

Les trois vacations ont produit environ 50,000 fr. Les meubles, style empire, se sont vendus très chers. Une psyché s'est élevée jusqu'à 1,060 fr.; quatre fauteuils, 1,180 fr. La chambre à coucher de Mlle Mars—lit, commode et table de nuit—n'a pu dépasser le chiffre de 1,000 fr.

Les livres composant la bibliothèque ont trouvé beaucoup d'amateurs. Le *Corneille* de Renouard (1817) a été vendu 330 fr. Le *More de Venise*, d'Alfred de Vigny, avec envoi d'auteur, 12 fr.; et le *Stockholm* d'Alexandre Dumas, avec autographe, 17 fr.

Le *Gaulois* ajoute que douze lettres de Mlle Mars ont été vendues 151 fr.; trois lettres de Victor Hugo adressées à Mlle Mars, 50 fr.

Les directeurs de la Loterie
Y ont-ils bien réfléchi?
Les lots qu'ils promettent sont énormes.
S'ils sont gagnés, tant pis pour eux,
Et tant mieux pour le public.
Les directeurs de la Loterie
Y ont-ils bien réfléchi?
Les lots qu'ils promettent sont énormes.
S'ils sont gagnés, tant pis pour eux,
Et tant mieux pour le public.

AGENTS DE L'ABEILLE

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste Plaquemines, paroisse Iberville.
J. MILLET, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
ALFRED GRADENIGO, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breaux.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Côteau.
ADRIEN GONSOULIN, [illegible]
P. F. BERNAU, à la Pass-Christian.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHÉRI, Plaquemines (Iberville).
A. BOYER, Moreauville (Avoyelles).
E. RICOULT, Houma (Terrebonne).
SYLVAIN LEHMAN, P'tite-de-poste à Donaldsonville (Texas).
WM. HUDSON, à [illegible].
DEAS DELERY, [illegible].

Tremblez ou ne pas trembler.—C'est la question. Faut-il mieux trembler de la tête au pied dans le paroxysme de la fièvre, ou chasser ce mal atroce en usant de ce remède anti fébrile, les Bitters de Hostetter. [illegible] Les habitants des districts à fièvre doivent connaître l'Amer ou Bitters de Hostetter [illegible]

Décédée vendredi, 11 décembre 1874, à l'heure du matin, à l'âge de quatre-vingt-six ans, Mme MARY JONES, native de la paroisse Tubberclaire, comté Westmeath (Irlande). Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu, aujourd'hui, samedi, 12 décembre, 1874, à 10 heures du matin. Le convoi partira de la résidence de son gendre, R. Matheson, No. 210 de la rue Tchoupitoulas, entre les rues Poydras et Lafayette.

Les journaux du Texas et de Westmeath sont priés de reproduire cette annonce.

Bureau de Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association.—Au No. 13 de la rue du Camp, Nouvelle-Orléans, 1 décembre 1874. [illegible] H. W. YOUNG, Secrétaire.

ENTREPOT DE TAPIS. 17...RUE DE CHARTRES...17. TAPIS—Wilton, Axminster, Velours, Bruxelles, etc. TOILES CIRÉES—en chiens et en planches. NATTES—en rouleaux blanches, carreaux et fantaisie. STORES—couvertures de pianos et de tables. ETOFFES POUR MEUBLES ET RIDEAUX—Grand assortiment. BURLAPS—toiles cirées pour tables. A. BROUSSEAU.

Banque du Peuple—Nouvelle Orléans, le 11 décembre 1874.—Avis est donné aux actionnaires de cette Banque, que l'élection annuelle de neuf directeurs aura lieu au local de la Banque le LUNDI, 11 du courant, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. Par ordre de la Direction. H. LANDRY, Caissier.

BERCIER & DE SMET, No 5 rue Tchoupitoulas. SEULS AGENTS POUR LE SUD—DES—Eaux-de-Vie Jules Robin & Co., Du vin en barriques "CASTELMORON," EAUX-DE-VIE. Années 1857, 1858, 1860, 1865, en 1/4, 1/8, en bouteilles et topettes. Vins fins, crus véritables, des meilleures caves: ST-EMILION, CHATEAU STOENRACK, MILEVY, ST-ESTEPHE, St JULIEN, PONTET CANET, CH. LAROSE, CH. BAUZAN, CH. LAFITE; BEAUNE-DOMAINE CHARLOT, CH. SORLUT, HAUT-BARSAC, HAUT-SAUTERNE, CHATEAU YQUEM, BOURGOGNE-MACON, BEAUNE, THORINS, CHAMPAGNE—JULES MUMM & CO. LIQUEURS, &c.—ANISETTE MARIE BRIZARD, VÉRITABLE BÉNÉDICTINE, VERMOUTH CORA FRATELLI, CHARTREUSE, KIRSCH, PRUNEAUX et PRUNES, BOITES, PETITS POIS, MOUTARDE, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, BIÈRES, VINS EN BARRIQUES, PORTO, SHERRY, &c. &c.

Bonne occasion pour des hommes d'affaires. DEUX grands magasins en briques et résidences au premier, sont à louer, situés dans le meilleur quartier du sixième District, en face du Marché. [illegible] s'adresser au propriétaire CHEL, coin Chestnut et Napoléon Avenue, 6eme District.

Demande de pension. UN monsieur avec sa femme, deux bébés et leur gardienne, désirerait trouver dans une famille créole respectable, habitant le carré de la ville, le logement et la pension pour le terme de trois à quatre mois. [illegible] S'adresser par lettre à X, aux bureaux de l'Abeille.

L'ATTENTION —DU— Commerce de Liqueurs et de Groceries en gros, Est appelée sur le fait que j'aurai constamment et vendrai, en quantités au gré des acheteurs: ESPRITS NEUTRES, GENIEVRE DE NEW-YORK, EAU-DE-VIE DE NEW-YORK, —DU— WHISKY des marques favorites suivantes: CHALMETTE, PALO ALTO, BUENA (VISTA), HARKSWAIN et YOSEMITE VALLEY; Et toutes les qualités de WHISKY BOURBON et WHISKY RYE. J. A. Walsh, Aux Nos. 26, 28, 30 et 32 de la Rue Notre-Dame.

La Célèbre **MADAME LEONOE,** A L'HONNEUR d'annoncer à sa nombreuse clientèle, qu'elle vient d'arriver de France et qu'elle recommence ses consultations comme par le passé. Elle vous parlera du présent, du passé et de l'avenir; elle vous donnera des numéros de loterie, vous parlera de mariage, d'affaires commerciales, de maladies, &c., &c. Mme Leonoe traitera par correspondance et donnera des consultations aux personnes qui ne se feront la demande franco par la poste. ADRESSE Lock Box 183. Résidence: Rue Royale, 161, entre Conti et St-Louis.

Nourrice. UNE JEUNE FEMME de 18 ans, offre ses services comme NOURRICE dans une famille. S'adresser rue de Chartres 129, chez le marchand de meubles.

Demande. ON DEMANDE, pour une dame, une jeune personne, bonne couturière. S'adresser au No 18, de la rue de la Commune, bureau de devant.

FRAGANCIA. DEPOT GENERAL des cigares et cigarettes de cette célèbre marque de M. Castille, à l'angle des rues Canal et Carondelet, où les amateurs du public trouveront un assortiment complet des cigares importés et du pays, les plus fins.

Réparation de pianos. J. PIFFAUT, bien connu du public et des artistes, continue d'accorder et de réparer les PIANOS à des bas prix [illegible]

FREDERICKSON & HARTE, Pharmaciens en gros et en détail. AU NO 139 DE LA RUE DU CANAL, (bâtisse Touro) près Bourbon. STOCK COMPLET —DE— Drogues, médicaments, Instruments de chirurgie, parfumerie, savons, brosses, &c —ET— EAUX MINÉRALES étrangères et américaines.

En débarquement de la Barque FREISIG, de Bordeaux. [illegible]

Reçu par le Steamer STATE OF ALABAMA, de Bordeaux. [illegible] G. CAVAROC & FILS.

Bureau des assesseurs, Avis aux contribuables.—[illegible] R. M. HARRIS.

Avis. LES ÉTRANGERS (français, allemands, italiens et autres) ayant leur résidence dans les Etats-Unis [illegible] J. G. AUSTIN.

J. P. SARRAZIN, Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur. Tabac à fumer, tabac à chiquer, tabac à priser, cigares et pipes de toute espèce. Perrique fin à fumer et à chiquer, en paquets de 1, 2 et 2 1-2 livres; articles de fumeurs de tous genres pour fumeurs. Reçu par les derniers arrivages un bel assortiment de pipes, porte-cigares et porte-cigarettes. Aux Nos 31 et 33 de la rue de Chartres, coin Conti, No 63 de la rue Poydras, coin Tchoupitoulas. Propriétaire de la fabrique de cigares de Jos. Chapron, No 60 de la rue Conti. NOUVELLE ORLEANS, LNE.

PAUL BOISSONNEAU, Marchand-Tailleur. 140......Rue du Canal......140. Annexe à sa maison MAGASIN de MODES et CONFECTIONS, No 1, Carondelet, coin Canal. Ouverture, LUNDI 14 Décembre 1874. Dans les salons précédemment occupés par le Chalmette Club. Un magasin de Modes et Confections avec le concours de Madame Sophie Rentrot. Déballage d'articles nouveaux, Robes, Confections, Soies, Velours, Cachemires, Guipures, Chapeaux modèles, articles de fantaisie, etc.

Compagnie d'Ardoises Chapman, CARRIÈRES CHAPMAN, en Penn. Fabrique d'ardoises à toits, de première qualité, Chambres, Linteaux, Attiques de fenêtres, Bains, &c. **J. BRANDIN FILS, Agent.** Comptoir au No 240 de la rue des Remparts, 3e District. Les ardoises que fabrique cette compagnie sont garanties [illegible] A M. J. BRANDIN. Louis H. Pilié, architecte. A. Castaing, architecte. [illegible] Albert Clark, couvreur.

CONFISERIE A. LEMANNE. 207......rue de Chartres......207 (entre Dumaine et Ste Anne.) Joli assortiment de CARTONNAGE nouveau reçu de Paris. BONBONS FINS à 75 cents la livre. FRUITS CRYSTALLISÉS à 60 cents la livre.

On fait des millions, TOUTES LES SEMAINES dans Wall street. Nous publions un journal hebdomadaire qui indique les différentes manières d'opérer dans les actions et l'or. Le numéro échantillon est envoyé gratis. J. HICKLING & CO., banquiers et courtiers, No 72 de la rue Broadway, New-York.

HEATH & LARA, 60......Rue du Camp......60. TAPISSERIE, PAPIERS A TAPISSER, STORES, CORNICHES, RIDEAUX DENTELLES, MATELAS, TENTES, CADRES, MIROIRS FRANÇAIS ET ALLEMANDS, CHROMOS, GRAVURES, Etc.—grande variété. La maison reçoit constamment des articles frais; ses prix sont les plus modérés de la ville.

Directory de la ville. AVIS. Envoyez votre nom et votre adresse et le montant de votre souscription. [illegible] L. SOARDS & CO., Editeurs, No 5 du Commercial Place.

E. H. LEVY & CO. COURTIERS d'actions, de bons, d'or et d'argent. Ils se chargent du règlement des TAXES et des LICENCES. No 126 de la rue Gravier.

BONS MARCHÉS. CADEAUX DU JOUR DE L'AN. MAISON DE PRETS SUR GAGES. Encoignure Royale et Toulouse. VENTES RAPIDES. PETITS PROFITS, POUR DU COMPTANT. MONTRES double boîte, argent et or, pour messieurs. Montre simple boîte et double boîte or, pour dames. Chaînes de montres pour dames et messieurs. Garnitures pour dames. Boutons pour chemises. Un grand choix de bagues, bracelets, de boucles d'oreilles, &c. &c. Bagues, boucles d'oreilles et épinglettes en diamant. Ainsi qu'un grand assortiment de châles de dentelles [illegible] Vendus à bon marché [illegible] ROYALE & TOULOUSE.

La caisse générale des Assurances Agricoles et des Assurances contre l'Incendie, de Paris (France.) Capital 12,000,000 francs. [illegible] Les soussignés ayant été nommés agents de la Caisse Générale des Assurances contre l'Incendie, de Paris, sont maintenant prêts à recevoir des polices [illegible] M. J. SMITH & Cie., No 131 rue Gravier.

Propriétés à vendre et à louer. Boulangerie à vendre. Le soussigné offre à vendre sa boulangerie située rue Dryades No 414, [illegible] M. NOEL LACASSIN.

Occasion rare. A VENDRE—Une maison haute nouvellement bâtie, située à une petite distance de la rue de l'Esplanade, rue St-Claude, entre Columbus et chemin du Bayou, [illegible] B. NAUTRÉ, No. 78 rue Bienville.

Terres à louer à la part, A de bonnes familles blanches. [illegible] DAVID B. THOMPSON, Habitation "Belle Vue," à Franklin, sur le bayou Têche.

Lands to let on shares. To good white families. Lands entirely above overflow. Houses, buildings and seed cane furnished with privilege of "making off crop at New Sugar House making clarified Sugar." For particulars address or apply to DAVID B. THOMPSON, "Belle Vue" Plantation, Franklin, bayou Teche.

A louer. UNE MAISON double venant d'être réparée [illegible] J. M. SOUBIRAN.

A louer Pour le 1er Janvier 1875. La maison haute avec verandah, No 286 rue du Rempart [illegible]

Abonnements à tous les JOURNAUX FRANÇAIS de Paris, Littérature, etc. Agents du Courrier des Etats-Unis, du Messager Franco-Américain, etc. [illegible] NEW-YORK.

HÉBERT & Cie, (MAISON FONDÉE EN 1828.) LIBRAIRIE FRANÇAISE. Religieuse, Classique, Littéraire, Scientifique, Agricole et Industrielle —DE— HÉBERT & Cie. 30 rue de Chartres, (coin Bienville.) NOUVELLE-ORLÉANS. Maison d'achat 96......Boulevard St-Michel......96 PARIS. PAPIERS PEINTS, FOURNITURES de BUREAUX, ARTICLES pour DESSIN, FOURNITURES D'ÉCOLES, CARTES A JOUER, LOTOS, DOMINOS, DAMIERS, BOSTON, ETC., ETC., ETC. Un Magnifique et Complet assortiment de PLUMES et PORTEPLUMES en OR, PUPITRES RICHES, PAPETERIES, BUVARDS, ALBUMS, ENCRIERS, Bronze et Cristal, COUPE-PAPIERS, Nacre et Ivoire, BOITES de fantaisie, à ouvrage, RICHES CARTONNAGES, POCHES A BONBONS, GRANDE COLLECTION D'ALPHABETS, IMAGES et ALBUMS COLORIÉS, POUR ENFANTS. UNE COLLECTION Immense de VOLUMES richement reliés pour distribution de prix et CADEAUX de Noël et du Jour de l'An, depuis les prix les plus modiques jusqu'aux ouvrages les plus riches. ARTICLES POUR LE DESSIN. BOITE DE COMPAS, COULEURS, CRAYONS, MODELES, PINCEAUX, etc., etc. 1875......ALMANACHS......1875. 1875......AGENDAS......1875. Reçu par Steamer HANNOVER un carnet des citoyens. CHOCOLAT-BONBONS de Masson et de Guérin Boutron. PRALINES et DRAGÉES FINES. Importation de la célèbre ENCRE à COPIER de Antoine, père & fils.

Au public. MME Vve. E. BUCATEL, rue Bourbon, No 212, informe le public qu'elle donnera des leçons de Piano et enseignera le Français et l'Anglais moyennant le modique somme de $10 par mois.

J. DOUSSAN 142......Rue du Canal......142 entre Carondelet et Baronne. A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient de transférer son magasin au No 142 rue du Canal. On trouvera chez lui un magnifique assortiment de gants Jouvin et Reigner pour dames et messieurs [illegible]

J. F. DICK, AVOCAT. Au No. 15 de la rue d'Orléans, Près des Cours.

Victoire du Peuple. Vêtements, Vêtements, BONS MARCHÉS! BONS MARCHÉS! CHEZ **GODCHAUX,** 81 & 83......rue du Canal......81 & 83, 213, 215 et 217 Vieille-Levée. NLLE-ORLÉANS. Ventes rapides! Petits profits! Pour du Comptant. Vêtements pour hommes, jeunes gens, garçons et enfants, Chapeaux, et Articles de Toilette faits des étoffes les mieux fabriquées et des matériaux les plus fins, DERNIER GENRE, à des prix extraordinairement bas. LEON GODCHAUX, 81 & 83 rue du Canal. 213, 215, 217 Vieille-Levée. Maintenant Decatur.

Entrepôt de tapis et de toiles cirées 168......Rue du Canal......168. **ELKIN & CO.,** REÇOIVENT, en ce moment, Tapis velours et de Bruxelles, TROIS PLIS et INGRAIN, STORES ET RIDEAUX POUR FENETRES. Prix modiques.

L. GIROT, Tailleur et marchand de linge fait. Au No 11 de la RUE DU CAMP. AYANT établi un magasin pour son propre compte, est prêt à remplir tous les ordres, promptement et à bas prix, POUR DU COMPTANT. Son stock de LINGE FAIT ne peut être surpassé en ville sous le rapport de la qualité et du bon marché; il se compose d'habillements, de pardessus et de redingottes des derniers genres. Le linge de commande est coupé par M. Girot lui même.

M. RIQUELME. FABRIQUE DE CIGARES, A TRANSFÉRÉ son établissement au No 2 DE LA RUE TCHOUPITOULAS, coin Commune, où il a constamment un assortiment de CIGARES, importés et du pays, en gros et en détail. Venez essayer les cigares du pays qui sont meilleurs que beaucoup de ceux qu'on importe. Une grande réduction est faite aux acheteurs en gros. On trouvera également chez lui un stock complet de tabacs à fumer et à chiquer. Les connaisseurs sont invités à venir examiner les articles. La maison ne craint la concurrence ni sous le rapport de la qualité ni sous celui des prix.

Buvette des Variétés DE HOYT, Au No 14 de la rue Bourgogne, Au-dessous du théâtre des Variétés. Ayant pris à bail la Buvette du Théâtre des Variétés pour la saison, et ayant conclu des arrangements qui, je l'espère, satisferont les patrons du théâtre, je sollicite respectueusement le patronage de mes amis et du public. CHARLES J. HOYT.

INSTITUT D'AQUIN. PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES FILLES. No 333 Chemin du Bayou, près de la rue Claiborne. POUR le prix de l'enseignement et d'autres informations, s'adresser à la directrice, Mlle M. FITZGERALD.

Préservez vos Dents. J. A. CASADAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE. No 124 rue du Canal, entre Carondelet et St-Charles. A transféré son domicile au numéro ci-dessus, où il continuera à exercer toutes les opérations dans l'art du dentiste. [illegible]

Pour le Havre. La barque française COMTESSE DUCHATEL, capt. Cha. Dupont, devant partir sous peu, prendra des passagers [illegible] H. Y. HOPKINS, Agent. 38 rue Commune.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 11 DEC. CLASSE [illegible]. 60, 17, 2, 46, 30, 44, 24, 64, 41, 37, 74. Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public, et journellement dans les salons de la compagnie. [illegible] H. PERAL, ABRAM STIPPER, Commissaires.

MICHEL LION AUX CENT MILLE PALETOTS, 197 et 199 Vieille-Levée, EN FACE DU MARCHÉ FRANÇAIS, Grands magasins d'habillements tout faits pour hommes et jeunes gens, Ne vendront plus de marchandises à partir du 1er décembre, mais les DONNERONT au prix coûtant pour du COMPTANT. On DONNERA des Pardessus bien chauds à $3 et au-dessus. Aussi, Habillements complets pour hommes, bonne qualité, à $4 50 et au-dessus. Grand assortiment d'habits noirs, pour bals, soirées, du dernier genre. 300 COSTUMES pour enfants de 3 à 9 ans, à $2. 200 PARDESSUS en caoutchouc, à $1 75. 200 caisses CHAPEAUX, nouvelle forme, venant d'être fabriqués, et comme l'assortiment est considérable, ils seront cédés à meilleur marché que le prix coûtant. Aussi linge de corps, Malles, Valises, &c. &c. MICHEL LION.

Avis au Public. JE certifie que M. JULES PIFFAUT a, pendant près de trois ans, travaillé chez moi à la réparation des pianos, et c'est avec plaisir que je le recommande comme un ouvrier habile et digne de toute confiance. A. E. BLACKMAR. Me référant au certificat ci-dessus j'ai l'honneur d'offrir mes services à mes amis et au public en général. JULES PIFFAUT, 86 rue Royale.

ELIE BOUGERE, Marchand de bois en cypre. PIQUETS pour barrières d'habitations et de fermes, bardeaux et lattes, merrains, douves, etc. Bois de charpente à bas prix. Au No. 113 de la RUE DE LA DOUANE, au poteau.

H. BONZANO, COURTIER DE DOUANE. Bureau, No. 2 rue Old Levee, entre Douane et Bienville, vis-à-vis la Douane. NLLE-ORLÉANS.

JOHN BRBIN, —TAILLEUR— 154......rue Gravier......154 (Près Camp) A l'honneur d'annoncer à ses nombreuses clientes et au public en général, qu'il vient de transférer son établissement du No 135 de la rue de Chartres à l'endroit ci-dessus indiqué. [illegible]

Salon d'huîtres du Gem. HUITRES DE LA BAIE. Le soussigné, propriétaire du Gem Oyster Bar Saloon, au No 17 de la rue Royale et au No 4 de l'Hôtel St-Charles, [illegible] G. M. BORGES.

AVIS. BOARD DE LIQUIDATION. Etat de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 24 Novembre 1874. Résolu, que dorénavant les assemblées régulières de ce Board seront tenues TOUS LES LUNDIS à midi. Toutes applications pour échange de Bonds et de Warrants pour de nouveaux Bonds consolidés, en vertu de l'acte No 3, Session de 1874, doivent être faites par l'intermédiaire de l'agent fiscal (New-Orleans National Bank) le ou avant ce jour-là. Les applications qui seront faites après cette date seront mises de côté jusqu'à la prochaine assemblée. P. C. DESLONDE, secrétaire du Board de Liquidation.

P. DEJAN. Marchand de Meubles. Encoignure Dauphine et Quartier. PRÉVIENT ses clients et le public en général qu'il vient de recevoir un grand assortiment de meubles qu'il vendra à des prix d'une modicité [illegible]. Ameublements complets en bois de rose, acajou, en noyer pour chambres à coucher, de $60 à $100 [illegible]

Restaurant Antoine, Transféré rue St-Louis 65. M. ANTOINE ALCIATORE annonce à ses clients de la ville et de la campagne et au public, qu'il a transféré son restaurant du No 57 rue St Louis au No 65 même rue, entre Royale et Bourbon. Il sollicite la continuation du bienveillant patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour.

Commercial Restaurant, 107......Rue de la Douane......107. **MM. GERMAIN & AUGUSTE,** PROPRIÉTAIRES. ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat, et bonne espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les déjeuners, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers au premier; des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois, à des prix réduits. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

Restaurant Cosmopolitain, 12 et 14......RUE ROYALE......12 Entre les rues Canal et Douane. LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire. ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Dîners, les Mariages, &c. Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois. Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

Charbon. Charbon. **W. G. COYLE & CO.,** Charbon PITTSBURG, VIRGINIE, CANNEL et ANTHRACITE, livrés aux plus bas prix du marché. Bureau, No 155 de la rue Gravier. Dépôts, au coin des rues Race et Levée; au coin des rues Julia et Water.

CHARBON...CHARBON...CHARBON. CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL. Fournis aux plus bas prix du marché et livrés dans tous les quartiers de la ville par H. & C. TYLER. Au No. 8 de la rue Carondelet, entre les rues Canal et Commune.

COAL. COAL. COAL. PITTSBURG, ANTHRACITE AND CANNEL COAL. Furnished at the lowest market rates. Delivered free of charge in any part of the city, by H. & C. TYLER, No 8 Carondelet street, Between Canal and Common.

HY. J. MONTAGNET, (Successeur de ALF. LAIRE, agent.) —Marchand de— CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL ANGLAIS. Il approvisionne promptement les familles et les bateaux à vapeur. Dépôt, sur la Levée, au Marais de la Louisiane. BUREAUX, No. 107 de la rue de la Commune, près Carondelet, Nouvelle-Orléans. ☞ Les ordres sont reçus à l'un où l'autre de ces endroits.

Charbon - Charbon - Charbon. **P. & R. DeVERGES,** Au No. 94 120 de la rue Carondelet, Offrent les meilleurs charbons Pittsburg, Anthracite ou Cannel, triés pour les familles, livrés sans frais de charroi, dans tous les quartiers de la ville, aux plus bas prix du marché. Succursale, au No. 30 de la rue Dauphine et au coin des rues Amour et Désiré.